

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2019-8 en date du 5 août 2019, le Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay. Cette enquête est ouverte pendant 33 jours consécutifs du :

Du lundi 26 août 2019 9h au vendredi 27 septembre 2019 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier complet d'enquête :

- **au siège de l'enquête** fixé au siège de la communauté de communes du Pays de Chantonnay (65 avenue du Général de Gaulle - 85110 CHANTONNAY), aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30), où seront mis à disposition une version papier et une version dématérialisée à partir d'un poste informatique
- **dans chacune des 10 mairies** aux jours et heures habituels d'ouverture au public où seront mis à disposition une version papier et une version dématérialisée à partir d'un poste informatique
- **à partir d'un registre dématérialisé** via www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay/

La commission d'enquête constituée par Monsieur Jacques DUTOUR, enseignant à la retraite, en qualité de Président, Madame Mireille AMAT, ingénieure en biologie, et Monsieur Jean-Paul CHRISTINY, gendarme à la retraite, en qualité de membres titulaires, a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Nantes.

Les commissaires enquêteurs recevront en personne les observations écrites ou orales du public dans les conditions suivantes :

Lundi 26 Août	9h-12h	Siège CC du PAYS DE CHANTONNAY	14h-17h	Mairie SIGOURNAIS
Jeudi 29 Août	9h-12h	Mairie SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	14h-17h	Mairie ROCHETREJOUX
Mardi 3 Septembre	9h-12h	Mairie BOURNEZEAU	14h-17h	Mairie SAINT MARTIN DES NOYERS
Vendredi 6 Septembre	9h-12h	Mairie SAINT HILAIRE LE VOUHIS	16h-19h	Mairie SAINT PROUANT
Mardi 10 Septembre	9h-12h	Mairie CHANTONNAY	14h-17h	Mairie SAINT VINCENT STERLANGES
Vendredi 13 Septembre	9h-12h	Mairie SAINTE CECILE	16h-19h	Mairie BOURNEZEAU
Mardi 17 Septembre	9h-12h	Mairie SAINT PROUANT	14h-17h	Siège CC du PAYS DE CHANTONNAY
Jeudi 19 Septembre	9h-12h	Mairie SAINT VINCENT STERLANGES	14h-17h	Mairie SIGOURNAIS
Samedi 21 Septembre	9h-12h	Mairie CHANTONNAY		
Lundi 23 Septembre	9h-12h	Mairie ROCHETREJOUX	14h-17h	Mairie SAINT GERMAIN DE PRINÇAY
Mercredi 25 Septembre	9h-12h	Mairie SAINT MARTIN DES NOYERS	14h-17h	Mairie SAINTE CECILE
Vendredi 27 Septembre	9h-12h	Mairie SAINT HILAIRE LE VOUHIS	14h-17h30	Siège CC du PAYS DE CHANTONNAY

Le public pourra consigner ses observations éventuelles pendant toute la durée de l'enquête et avant la fin de l'enquête :

- **sur les 11 registres papier** composés de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête,
- **sur un registre dématérialisé** à l'adresse www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay/
- **par courrier** à l'adresse du siège de l'enquête, à l'attention de « la commission d'enquête » ;
- **par courriel** à l'adresse plui-paysdechantonnay@democratie-active.fr avec demande d'accusé de réception et en précisant la référence de l'enquête

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dans chacune des 10 mairies où s'est déroulée l'enquête publique et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay www.cc-paysdechantonnay.fr et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay/

Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire du Pays de Chantonnay.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de MME PREAULT, (responsable pôle aménagement), et MME YOU (responsable PLUi) au siège de l'EPCI.

Le Président